DEPARTEMENT
SEINE-ET-MARNE
CANTON
FONTENAY-TRÉSIGNY
COMMUNE
FONTENAY-TRÉSIGNY

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2020/PV01

SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2020

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt, le vingt-trois janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Patrick ROSSILLI.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Patrick ROSSILLI, Jacques BIRLOUET, Patricia MALIH, Annette MEUNIER-KOZAK, Alexandre CARON, André BOUCHER, Monique GRANGE, Florence FAVRE, Serge GORAIN, Claude BAUMANN, Martine TORTEY, Daniel LEMPORTE, Jean-Claude COCQUELET, Lydie HAAS-CANARD, Cécile CHAMPENOIS, Christelle SCHOENBERG, Thierry LELEUX, Corinne LOIRE, Thierry ROQUINCOURT, Lucien-Paul NKO'O, Denise GORAIN, Fabrice VALLET.

Etaient absents : Mesdames et Messieurs Jean-Louis SEMPEY, Daniel FOURNIER (pouvoir à Jacques BIRLOUET), Ingrid BOCKLER, Séverine JOIGNEAUX (pouvoir à Valérie BENARD), Cynthia BERTELLIN, Francis CHALON.

Secrétaire de séance : Madame Patricia MALIH

M. Patrick ROSSILLI informe le Conseil Municipal de :

- l'installation de Mme Denise GORAIN en remplacement de Mme Gréta BOCKLER ;
- l'installation de M. Fabrice VALLET en remplacement de M. Alain DENIS ;
- l'installation de Mme Lydie HAAS-CANARD comme conseillère communautaire en remplacement de Mme Gréta BOCKLER.

La séance est ouverte.

Le Procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS DU MAIRE

M. ROSSILLI informe le Conseil Municipal qu'en vertu de ses délégations, il a reçu 24 Déclarations d'Intention d'Aliéner entre le 9 novembre 2019 et le 15 janvier 2020, qui n'ont pas fait l'objet de préemptions (DIA n°92 à 108 de 2019 et n°1 à 9 de 2020).

I. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1, D.2312-3 et L 5211-36,

Vu la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107,

Vu le rapport d'orientations budgétaires de la collectivité, ci-annexé,

Entendu la présentation du rapport et le débat qui s'en est suivi en séance du Conseil Municipal,

Après en avoir débattu, à l'unanimité,

PREND ACTE du débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2020,

M. Patrick ROSSILLI présente le rapport d'orientations budgétaires - aucune question n'est posée sur la section de fonctionnement. Concernant la section d'investissement, M. Lucien-Paul NKO'O demande s'il s'agit de renouvellement des licences Windows ou tout le matériel et fait remarque qu'il est peut-être possible de mettre à jour la version de Windows. Le Maire répond qu'il s'agit bien de matériel trop ancien.

M. Thierry ROQUINCOURT fait remarquer qu'en 2014 le débat d'orientation budgétaire avait eu lieu avant les élections et le budget avait été voté après les élections municipales. Il souhaite faire des propositions malgré le contexte des élections :

► Conseil Municipal des Jeunes : il suggère de prévoir une somme de 10 à 15 000 € pour son installation. M. le Maire précise que ce montant pourra être dégagé sur la section de fonctionnement d'un montant de 5,9 millions d'euros mais il est d'accord pour que cela soit mentionné explicitement dans le détail du budget. Par ailleurs, il rappelle que l'on parle uniquement des projets en cours car il ne s'agit pas de faire du budget 2020 un outil de communication électorale.

► Maison de Santé : il propose de budgéter le recrutement d'une secrétaire médicale (environ 30 000€) afin de pouvoir attirer de nouveaux médecins. M. Le Maire indique qu'il ne s'agit pas d'un besoin identifié par les médecins. Par ailleurs, la maison de santé devrait ouvrir en fin d'année 2020, la question ne se poserait éventuellement que pour le budget 2021.

M. Alexandre CARON est d'accord pour faire figurer un budget dédié au Conseil Municipal des Jeunes. Il précise que ce projet était prévu au budget 2019 mais que le départ de la directrice et le manque d'encadrant n'a pu permis de le mettre en œuvre.

Mme Patricia MALIH demande des financements pour le cimetière, notamment pour l'assainissement et l'embellissement. M. le Maire dit que ce n'est pas à exclure mais qu'il souhaite reprendre les éléments des budgets précédents sans s'en écarter vu la période.

Aucune question n'est posée suite à la présentation de la partie « Budget de l'Eau » du rapport d'orientations budgétaire. Il en va de même pour la partie « Budget assainissement ». M. Lucien-Paul NKO'O s'interroge sur la prévention des inondations. M. le Maire lui rappelle que la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) a été transféré à la Communauté de Communes du Val Briard depuis le 1er janvier 2018.

II. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLÈGE

Le Conseil Municipal,

Vu la demande d'aide financière formulée par le Collège Stéphane Mallarmé pour un montant de 50 € par participant pour l'organisation de deux voyages : en Vendée du 19 au 24 avril 2020 concernant 27 élèves trésifontains et en Espagne à Madrid du 29 mars au 4 avril 2020 concernant 36 élèves trésifontains,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE l'octroi d'une subvention de 3 150 € pour les deux voyages organisés par le Collège Stéphane Mallarmé, soit une participation de 50 € par élève trésifontain,

PRÉCISE que les crédits seront inscrits au budget 2020.

Mme Valérie BENARD se félicite que la municipalité accepte une participation de 50 € car cela minimise le coût pour les familles. Elle rappelle que la participation communale avait été de 45 € en 2019 alors que Mortcerf et Marles en Brie avaient contribué à hauteur de 50 € par enfant.

M. Le Maire insiste sur le fait que la commune de Fontenay-Trésigny, outre cette participation aux voyages, investit énormément pour le collège et ses abords (aménagement de l'espace public, installation des caméras de vidéoprotection, etc.). Il trouve surprenant de mettre en comparaison Fontenay-Trésigny avec Mortcerf et Marles-en-Brie concernant l'investissement au service des collégiens. Mme Valérie BENARD précise que cette décision lui parait bonne car il s'agit d'une aide directe aux familles.

III. TARIF DE LA CLASSE DE DÉCOUVERTE 2020 DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LANGEVIN

Le Conseil Municipal,
Entendu M. Alexandre CARON présenter la grille tarifaire proposée pour la classe de découverte 2020 de l'école élémentaire Langevin en avril 2020 à Nouan-le-Fuzelier (région Centre Val de Loire),
Considérant qu'il convient de définir la participation des familles,
Vu la grille tarifaire ci-annexée,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'organisation d'une classe de découverte « Golf » en avril 2020 pour les élèves de CM2 de l'école élémentaire Langevin,

APPROUVE la grille tarifaire pour la classe de découverte Golf 2020 annexée à la délibération.

Mme Corinne LOIRE demande combien de jours dure le séjour. M. Alexandre CARON lui indique qu'il s'agit d'un séjour de 5 jours sur place. M. Alexandre CARON précise que l'école élémentaire Ferry ne souhaite pas organiser de séjours d'une semaine à l'heure actuelle.
Mme Corinne LOIRE souhaite connaître le prestataire retenu. M. Alexandre CARON indique qu'il s'agit de CAP MONDE car la commune et les enseignants en sont satisfaits.

IV. RAPPORT SUR L'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITÉS DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Le Conseil Municipal,

Entendu le Maire expliquer que la Commune a perçu en 2019 la somme de 256 958 € au titre du FSRIF,

Entendu le rapport du Maire quant à l'utilisation de cette somme au financement des travaux indiqué dans le tableau ci-dessous :

	coût du projet	subvention FAC	montant affecté
Rue Lafayette - phase 4	210 500 €	110 000 €	37 350 €
Enfouissement des réseaux rue E. Zola	110 000 €		110 000 €
Réfection de la rue d'Orly	25 900 €		25 900 €
Aménagement trottoir rue Lavoisier	47 700 €		47 700 €
Plan éclairage public LED	43 700 €		36 008 €
montant total perçu en 2019 au titre du FSRIF			**256 958 €**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE ce compte rendu pour l'utilisation du FSRIF 2019.

V. TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal,
Entendu M. Jacques BIRLOUET présenter les propositions de la commission du personnel, pour la modification du tableau des effectifs permanents :

- Supprimer un poste d'attaché principal suite au départ à la retraite de l'ancienne DGS ;
- Créer un poste d'adjoint technique pour nommer un agent d'entretien des espaces verts qui est actuellement contractuel ;
- Créer un poste ATSEM principal de 2ème classe suite à la réussite d'un concours ;
- Créer un poste d'animateur principal de 1ère classe pour la Directrice du Centre de Loisirs et supprimer un poste d'adjoint territorial d'animation ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique,
Vu la proposition de tableau des effectifs au 1er février 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE, au tableau des effectifs permanents, la suppression d'un poste d'attaché principal et d'un poste d'adjoint territorial d'animation et la création d'un poste d'adjoint technique, d'un poste d'ATSEM principal de 2ème classe et d'un poste d'animateur principal de 1ere classe.

M. Jacques BIRLOUET répond à la question posée par Mme Séverine JOIGNEAUX sur les formations et disponibilités au sein de la collectivité en indiquant le nombre d'agents en disponibilité et ceux qui préparent des concours.

M. Lucien-Paul NKO'O demande ce qu'il advient des agents reconnus inaptes : une reconversion est-elle prévue ? M. Jacques BIRLOUET indique que cela dépend des cas, mais que la collectivité recherche toujours des solutions. Elle ne procède pas à des licenciements comme cela peut-être le cas dans d'autres collectivités. M. Thierry ROCQUINCOURT fait remarquer qu'il y a des possibilités d'aide du côté du Centre de Gestion pour l'adaptation des postes de travail.

M. Le Maire indique que la commune fait toujours des efforts et cite le cas de l'agent de piscine reclassé au sein des effectifs de la collectivité. M. Alexandre CARON précise que la reconversion de cet agent est une vraie réussite et que cela prouve que l'on peut dans sa carrière professionnelle exercer plusieurs métiers avec succès.

VI. CONVENTION AVEC HABITAT 77

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il convient de formaliser l'organisation de la commission locale de prévention des impayés locatifs,

Vu le projet de convention tripartite conclu entre la commune de Fontenay-Trésigny, le Département et le bailleur Habitat 77,

Après en avoir délibéré, par 24 voix pour et un vote contre (Lucien-Paul NKO'O),

AUTORISE le Maire à signer la convention tripartite à intervenir avec Habitat 77 et le Département.

M. Thierry LELEUX estime que l'office HLM devrait assurer un cadre de vie qualitatif à ses habitants et estime que les locataires ne vivent pas dans des conditions acceptables. Une épaisseur de feuilles s'est formée sur la voirie qui n'a pas été ramassée depuis un certain temps. Les caniveaux sont inexistants car recouverts. Les routes et trottoirs sont endommagés. Il a garé sa voiture sur une place de stationnement où avait été jetée une batterie. A un autre endroit, des déchets s'accumulent.

M. Fabrice VALLET précise qu'il est difficile de les contacter, car ils ne sont pas sur place. Il convient, par ailleurs, que les routes ne sont pas en bon état.

Mme Florence FAVRE précise qu'elle a invité les locataires à se constituer en association pour apporter leurs doléances au bailleur social, cette proposition est restée sans suite car les gens ne veulent pas s'engager. Cette association pourrait pourtant porter la voix des habitants.

M. Thierry LELEUX estime qu'il faut passer « à la vitesse supérieure » : qu'un adjoint prenne en main la création de cette assemblée de locataires pour faire bouger les choses. Il souhaite que la mairie impulse cette dynamique.

Mme Valérie BENARD propose qu'un courrier recommandé soit adressé aux administrateurs d'Habitat77 par la commune.

M. Lucien-Paul NKO'O vote contre la signature de la convention en signe de contestation des mauvaises conditions d'entretien du quartier notées par M. Leleux.

VII. QUESTIONS ORALES

M. Jacques BIRLOUET répond à la question de Mme Valérie BENARD concernant la modulation du RIFSEEP en cas de maladie. Il rappelle les termes de la délibération du 20 décembre 2017 instaurant le RIFSEEP et plus particulièrement l'article 7 relatif au maintien ou suppression de l'IFSE en cas d'indisponibilité physique :

« L'IFSE subit des retenues en 30e par jour d'absence au cours du mois précédent.
Les jours d'absence concernés sont les jours de congés de maladie ordinaire, pour enfant malade, d'accident de service, de maladie professionnelle, de longue maladie, de congé longue durée. Les congés annuels, récupérations ainsi que les congés de maternité et de paternité, ne font pas l'objet de retenues.
En cas de temps partiel thérapeutique, l'IFSE sera versé au prorata de la durée effective de service. »

Mme Valérie BENARD prend acte de cette réponse et précise qu'elle n'était déjà pas d'accord à l'époque pour que les retenues soient appliquées en cas d'accident de service ou de maladie professionnelle.

M. le Maire souhaitait donner une information suite à l'incendie qui a durement touché une famille trésifontaine : la commune a équipé le logement d'urgence et remercie tous les donateurs qui ont fourni des meubles, des vêtements ou des équipements. Il remercie M. Marcel MALLAH, qui a démarché le Secours

Populaire ce qui a permis d'équiper le logement en électroménager. Le Maire remercie aussi le personnel qui a travaillé pour permettre l'installation rapide de la famille :
- quatre agents d'entretien ont nettoyé pendant toute une journée le logement,
- des agents des services techniques ont livré le matériel et fait de petites remises en état,
- les agents du service social/CCAS ont coordonné les dons.

M. Le Maire précise que l'on a souvent l'impression que les gens sont égoïstes mais qu'il y a eu là une vraie solidarité. La famille est très touchée par toutes ces attentions.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance a été levée à 21 heures et 45 minutes.

DEPARTEMENT
SEINE-ET-MARNE
CANTON
FONTENAY-TRÉSIGNY
COMMUNE
FONTENAY-TRÉSIGNY

Nos des feuillets : de 01 à 07

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2020/PV01

NOM et Prénom	Signature ou observation
ROSSILLI Patrick	
BIRLOUET Jacques	
MALIH Patricia	
MEUNIER-KOZAK Annette	
CARON Alexandre	
BOUCHER André	
GRANGE Monique	
FAVRE Florence	
GORAIN Serge	
BAUMANN Claude	
TORTEY Martine	
LEMPORTE Daniel	
COCQUELET Jean-Claude	
HAAS-CANARD Lydie	
CHAMPENOIS Cécile	
SCHOENBERG Christelle	
LELEUX Thierry	
LOIRE Corinne	
ROQUINCOURT Thierry	
NKO'O Lucien-Paul	
GORAIN Denise	
VALLET Fabrice	